



**F.E.C.C.I.A.**

**Fédération Européenne des Cadres de la Chimie  
et des Industries Annexes**

56, rue des Batignolles  
F - 75017 PARIS  
tél.: +33 1 42 28 28 05  
fax: +33 1 42 28 12 99

Affiliée à la CEC – European Managers

Paris, 23/09/2008

Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous en tant que Président de la Fédération Européenne des Cadres de la Chimie et des Industries Annexes (FECCIA), au nom des membres, pour vous exprimer notre préoccupation sur l'impact négatif à craindre de la nouvelle directive sur l'échange des droits d'émissions (ETS).

Les cadres et le personnel d'encadrement travaillant pour l'industrie chimique sont avec leur créativité et leur volonté de réalisation un pilier central de la société européenne de la connaissance. Grâce à leur innovation, leur savoir-faire et leur grande motivation, ils sont à la base du succès de l'une des branches les plus puissantes et les plus innovantes de l'économie européenne. Ils sont experts dans le développement, la production et la diffusion des technologies du futur qui consomment de moins en moins d'énergie. Ils contribuent ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans l'industrie chimique, les cadres et le personnel d'encadrement sont très engagés dans leur travail afin de contribuer au succès et à la compétitivité mondiale de leurs entreprises au sein du marché intérieur européen. Malgré tout, la part des salariés dans l'industrie manufacturière en Europe a diminué de 31% en 1990 à 18% en 2003. Alors que le nombre de salariés a doublé entre 1990 et 2003 dans l'Europe des quinze, dans la même période, ce nombre a été multiplié par 23 dans les pays émergents comme la Chine et l'Inde. Cette progression est également identifiable dans le volume des investissements directs de l'industrie chimique. Alors que le montant a seulement doublé dans l'Europe des quinze, il a été multiplié par cent dans les pays émergents.

Les projets de la Commission Européenne concernant l'échange de quotas d'émissions de CO2 à partir de 2013 va renforcer la tendance à la désindustrialisation de l'Europe. Ces projets vont amener à une diminution flagrante de l'emploi en Europe.

L'industrie chimique est très consommatrice en énergie. En dépit des efforts et des succès de réduction de la consommation, l'industrie chimique continue à supporter des coûts élevés d'énergie. La FECCIA craint des coûts additionnels élevés et incalculables dus à l'échange de quotas d'émissions, car des certificats doivent être acquis pour les installations industrielles et l'échange de quotas d'émissions va amener une augmentation importante du prix de l'électricité. Très probablement, le surcoût en Europe s'élèvera à près de cinq milliards d'euros par an dès 2013 et augmentera à neuf milliards euros par an d'ici 2020.

Un autre problème important de l'industrie chimique est l'incertitude lors de la planification des investissements. La Commission Européenne a cependant reconnu que cet aspect de l'échange de quotas d'émissions conduit à des niveaux inacceptables de coûts additionnels, et entend établir, par conséquent, des règles particulières pour les industries à haute consommation d'énergie. Cependant, cela ne va pas se produire avant 2010 et, même si ces règles sont mises en place, l'industrie chimique ne sait pas si elle sera reconnue comme à haute consommation d'énergie. Cela représente pour ces industries une situation inacceptable avec des risques financiers et économiques incalculables !

Ces coûts et risques supplémentaires ont des effets négatifs sur la compétitivité de l'industrie chimique en Europe. Il est fort probable que les entreprises délocaliseront une partie de leur production vers des pays hors de l'Union Européenne, où il n'y a pas, pour l'instant, d'accords ou d'obligations protégeant l'environnement, ce qui induit une charge moins importante pour l'industrie. De grandes entreprises européennes ont déjà annoncé vouloir plutôt délocaliser à l'étranger une partie de leur production, leurs sites de recherche ainsi que des emplois, que d'acheter des droits d'émission car ils ne peuvent pas augmenter les prix de leurs produits à cause de la concurrence. Une diminution massive de l'emploi et une perte substantielle de recettes fiscales des Etats Européens ainsi qu'une sollicitation accrue des systèmes sociaux en seront la conséquence. Par la délocalisation des sites de recherche, un renforcement de l'émigration de l'expertise à l'étranger est à craindre et ensuite une perte de développement et d'innovation.

En outre, l'échange de quotas d'émission est également à remettre en question d'un point de vue écologique. Les émissions ne seront pas réduites, car elles seront

seulement délocalisées à l'étranger hors de l'Union Européenne. Une protection du climat ne peut être effective que si elle est mondiale.

La FECCIA demande par conséquent:

- une allocation de quotas à titre gratuit pour les installations de l'industrie chimique sur la base d'indices de référence exigeants.
- un allègement pour les installations ayant une consommation importante d'électricité, qui, en raison de l'échange de droits d'émission, sont concernées indirectement par la hausse du prix de l'électricité.
- des règles d'attribution et une dispense d'enchères qui doivent être établies dès à présent dans le cadre de la révision de la directive. La Commission Européenne ne doit pas avoir l'occasion d'en décider seule à une date ultérieure.

L'Europe a besoin de cadres et de personnel d'encadrement dans l'industrie chimique et, en retour, ceux-ci ont besoin de bases économiques solides. Ils sont experts et innovants et, avec le développement de produits d'avenir, ils contribuent à la puissance économique européenne. Nous vous appelons donc, vous et les institutions politiques, à faire preuve d'une bonne compréhension envers l'industrie chimique au sujet de la Directive ETS afin d'éviter une diminution de l'emploi importante, une perte de connaissances et de savoir-faire et une émigration de personnels qualifiés.

Salutations distinguées



François VINCENT  
Président